

INSPECTION DE GEX

Gex, le 04/09/2023

Affaire suivie par :
Frédéric Parmentier
Tél : 04 50 40 76 60
Mél : cpce.0011421p@ac-lyon.fr

Frédéric Parmentier
Conseiller pédagogique 1^{er} degré EPS
aux

26, rue Charles Harent
01170 Gex

Intervenants bénévoles

Agrément « Intervenants bénévoles extérieurs »

Madame, Monsieur,

Vous allez participer à une session d'agrément pour les intervenants extérieurs.

- La partie théorique (tronc commun nécessaire pour toutes les activités) sera effectuée (3 dates au choix) :
 - **Lundi 11 septembre de 18h à 20h**, en visio-conférence
 - ou
 - **Lundi 18 septembre de 18h à 20h**, en visio-conférence
 - ou
 - **Mardi 19 septembre de 9h00 à 11h00**, en visio-conférence

Rappel : Les personnes ayant déjà suivi une session théorique ne s'inscriront que pour une partie pratique.

- Pour les parties pratiques (s'inscrire, au choix, à une seule partie pratique par activité)
 - **Natation**
 - **Lundi 11 septembre de 9h à 10h ou de 10h à 11h**, à Saint Genis
 - **Judi 14 septembre de 9h à 10h ou de 10h à 11h**, à Saint Genis
 - **Mardi 19 septembre, de 15h30 à 16h30** à Ferney-Voltaire
 - **Kayak**
 - **Judi 14 septembre de 13h30 à 15h30** à Divonne
 - **Escalade**
 - **Date à définir**

La date limite pour vous inscrire est :

- 3 jours avant la date à laquelle vous vous inscrivez.

Vous voudrez bien vous inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/sessions-dagrement-septembre-2023-1644586247>



Merci de bien remplir tous les champs (en sélectionnant éventuellement "j'ai déjà participé" ou "je ne participe pas"), et de fournir une adresse électronique valide.

Vous recevrez toutes les informations nécessaires par courriel (matériel, déroulement, niveau attendu, ...) au moins deux jours avant la session d'agrément. Si vous n'avez rien reçu à cette date, veuillez regarder dans vos spams ou vos courriers indésirables. N'hésitez pas à me contacter en cas de problème ou de difficulté : cpce.0011421p@ac-lyon.fr .

Pour des raisons de sécurité, de matériel, d'espace et d'encadrement, les personnes non inscrites ou inscrites après l'avant-veille de la session ne pourront être accueillies.

Depuis le 12/10/2017, l'honorabilité de chaque intervenant en EPS doit être vérifiée annuellement par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVISV).

Vous voudrez donc bien compléter le document 2.3B « Fiche individuelle » qui vous sera transmis avec les informations de la session et me le retourner pour pouvoir valider l'agrément.

Je reste à votre disposition pour toute aide ou information complémentaire.

Cordialement

**Le CP1D-EPS
Frédéric Parmentier**